

# UN RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI) EST-IL POUR VOUS?

Les professionnels et hauts dirigeants qui gagnent un revenu élevé font face à un dilemme en matière de retraite. La limite annuelle de cotisation aux REER restreint effectivement le montant qu'une personne peut économiser chaque année avec report d'impôt. Par conséquent, les personnes à revenu élevé pourraient ne pas être en mesure de bâtir un compte d'épargne à l'abri de l'impôt à la mesure de leurs revenus avant la retraite.

Une solution à ce dilemme peut être trouvée dans un régime de retraite individuel (RRI), un régime de retraite à prestations déterminées conçu pour répondre aux besoins en matière de retraite des propriétaires d'entreprises autonomes et des professionnels constitués en entreprise.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL?

Un RRI permet à une entreprise constituée en société d'établir un régime de retraite enregistré au nom d'un seul employé et de faire des cotisations de retraite annuelles (y compris des cotisations rétroactives) beaucoup plus élevées que la limite de cotisation annuelle à un REER. Ces cotisations peuvent être faites par la société ou conjointement par l'employeur et l'employé.

## LES AVANTAGES

- Les cotisations sont déductibles d'impôt par la société, tout comme les frais liés à l'administration du RRI. Les cotisations pour services passés peuvent être consenties et versées pendant une certaine période. Dans les deux cas, les professionnels constitués en société profitent d'une réduction importante de leurs impôts.
- Pour la personne, les prestations de retraite peuvent être de beaucoup plus élevées que ce qui aurait été possible uniquement au moyen d'un REER.
- Le RRI est protégé contre les réclamations de créanciers.
- Les placements admissibles pour un RRI sont les mêmes que pour tout régime de retraite à prestations définies, et comprennent des actions admissibles, des titres à revenu fixe, des obligations et des fonds de placement.

## LES INCONVÉNIENTS

En raison des exigences administratives, des coûts de mise en place et des charges continues connexes, un RRI n'est pas pour tout le monde.

- Les cotisations annuelles sont obligatoires. Dans certaines provinces, la capacité d'un RRI de verser les prestations définies doit être assurée par l'employeur, y compris toute insuffisance.

- 
- Le candidat idéal (comme il est décrit par les actuaires de GBL Inc et de WestCoast) : Le candidat idéal est un propriétaire, un professionnel constitué en société ou un haut dirigeant, âgé de 40 ans ou plus, et ayant gagné plus de 138 500 \$ selon son feuillet T4 ou T4PS de 2014, et dont l'épargne-retraite actuelle n'est pas suffisante pour financer son revenu de retraite souhaité. Les limites de cotisations à un RRI augmentent avec l'âge; par conséquent, un RRI peut aussi être établi pour des candidats gagnant des revenus moins élevés, mais la cotisation sera alors proportionnellement réduite.
  - Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies enregistré auprès du gouvernement, et qui doit être conforme aux règlements et aux lois s'appliquant à tous les régimes de retraite enregistrés. Pour cette raison, il est établi par un actuaire enregistré auprès de l'ARC. Les fonds sont détenus dans une fiducie, qui doit être auditée par une firme d'actuariat tous les trois ans.
  - Un RRI n'offre pas la même souplesse ou la même « liquidité » qu'un REER. Les fonds, une fois qu'ils sont versés dans un RRI, sont bloqués et ni le capital ni les intérêts gagnés, ne peuvent être retirés avant la retraite.

Bien qu'il ne soit pas pour tous, un RRI permet de créer un régime de retraite personnel qui fournit des prestations de retraite préétablies, souvent beaucoup plus élevées que celles qui sont disponibles au moyen d'un REER individuel, tout en réduisant les impôts sur les bénéfices de l'employeur. Chez Planification financière Raymond James Ltée, notre équipe peut travailler avec votre conseiller et votre comptable pour déterminer si un RRI est approprié pour vous comme option pour la retraite.

---

**RAYMOND JAMES**